



ALBI24Heures – Règlement

Samedi 17 et dimanche 18 octobre 2026

Courses ouvertes à TOUS coureurs français et étrangers – licenciés et non licenciés

24 heures et 100 km sont des épreuves labellisées FFA

6 Heures - les 3 compétitions se font en course uniquement.

Organisation **ALBI24H** – adhérent FFA N° 081060

Circuit dans l'enceinte du Stadium d'ALBI

283, rue du Colonel Teyssier, 81000 – ALBI

site : www.albi24h.fr

Article 1 : ACCES

Avion : Aéroport Toulouse Blagnac

Train : Toulouse Matabiau puis Train TER jusqu'à Albi.

Route : depuis Toulouse par autoroute A 68 ou Rodez par la N 88 et sortie 17.

Article 2 : CIRCUIT

Boucle mesurée World Athletics de **1500 mètres environ sur le même circuit que les Championnats du Monde 2025**
Totalement plat et entièrement éclairé.

Revêtement 1100 mètres bitume et 400 mètres environ sur piste en tartan.

Accompagnateurs à pied ou en vélo sont **strictement interdits sur le circuit** sous peine de disqualification de leur coureur.

Article 3 : DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Départs samedi 17 octobre – arrivées dimanche 18 octobre

Départs :	24H et 100 km	10h
	6 heures	14h

Arrivées :	Samedi 17 octobre	20h pour les 6H
	Dimanche 18 octobre	10h pour la 24H

Mesurage après le dernier tour du 6H et de la 24H :

L'organisation fournira un objet portant le numéro de dossard à chaque concurrent – le premier signal sonore indiquera aux coureurs la dernière minute de course – Au deuxième signal sonore qui indique la fin de l'épreuve, les coureurs devront s'arrêter et déposer l'objet au sol.

Des bénévoles positionnés sur le circuit surveilleront le dispositif jusqu'au passage des juges officiels qui viendront mesurer exactement la distance parcourue depuis le dernier passage de la ligne.



Réglementation fédérale :

Pour les athlètes ne se trouvant pas sur le circuit (uniquement pour raisons médicales) au moment du signal sonore, la distance prise en compte sera celle enregistrée au dernier passage.

Un jury officiel (juges régionaux ou fédéraux hors stade, starter et chronométreurs) veillera au bon déroulement de l'épreuve et au respect du règlement.

La mise hors course, d'un coureur pourra être prononcée :

- Uniquement par les officiels hors stade en cas de non-respect du règlement, de comportement non sportif ou dangereux pour les autres coureurs ou par le service médical pour mauvaise condition physique constatée. Les décisions du comité d'organisation ou du directeur de course, en accord avec les juges arbitres hors stade seront irrévocables.

Article 4 : 100 KM - MESURES PARTICULIERES AU DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Départ : Samedi 17 octobre 10h en même temps que l'épreuve des 24H

Temps limite autorisé : 15 heures

(au-delà de cette limite tous les athlètes seront arrêtés et classés en 15 heures)

L'épreuve se déroulera en même temps et dans la même configuration que l'épreuve des 24 heures sur le circuit totalement plat et éclairé d'environ 1,5 km dans l'enceinte du Stadium.

- Départ sur la piste samedi 17 octobre 10h00
- Fin de la compétition au passage du tapis spécifique des 100 km avec un temps maximum de 15 heures.
Votre temps au 100ème km sera enregistré et officialisé.
- Vos temps de passage, votre position, votre temps au tour et autres informations apparaîtront en permanence sur un grand écran.
- Des stands sous tentes avec tables, chaises et Wi-Fi seront à disposition et permettront à vos accompagnants de vous ravitailler et de vous assister.
- Les athlètes pourront ravitailler tous les tours dans les zones de ravitaillements personnels prévues ou au poste « ravitaillement commun » comme pour l'épreuve de 24 heures.
- Aucun suiveur ne sera autorisé sur le circuit.

Article 5 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Course à pied d'une durée de 6H, 100 KM et 24H, en individuel, ouverte aux athlètes, hommes et femmes, licencié.e(s) ou non licencié.e(s) FFA, dans les catégories Espoir, Séniors et Master

- D'une licence Athlé Compétition ou autre licence validée par la FFA
- **Ou du PPS (Parcours Prévention Santé) : pps.athle.fr de moins d'un an**

Catégories d'âge : Espoirs (2005-2007), Séniors (1993-2004), Masters (1992 et AVANT)

Par mesure de sécurité nous ne pouvons accepter d'athlète catégorie « handicapés fauteuils ».



INSCRIPTION UNIQUEMENT EN LIGNE

www.klikego.com

Date limite d'engagement : 4 octobre 2026 – MINUIT - pas d'inscription sur place

Article 6 : FRAIS D'ENGAGEMENT

24 H :	licencié - 65 €	non licencié 70 €
100 KM :	licencié – 55 €	non licencié 60 €
6H :	licencié - 40 €	non licencié 45 €

Le Pasta party, petits déjeuners et repas sont à réserver à l'inscription.

Petit déjeuner samedi et dimanche :	6 €
Pasta Party du vendredi et repas (samedi midi et soir) :	12 €
Repas de clôture dimanche midi :	15 €

Les repas pourront être réservé jusqu'à 1 mois avant la date de la compétition.

SEULS les dossiers complets seront VALIDES : bulletin d'inscription émargé, paiement effectué, copie de la licence ou PPS de moins d'un an à la date de la compétition.

Attention : En cas de non-participation à l'épreuve, votre inscription ne sera remboursée que contre présentation d'un document justifiant un cas de force majeure qui devra être envoyé au plus tard le 10 octobre (cachet de la poste faisant foi).

Article 7 : CHRONOMETRAGE

- Assuré par BREIZH CHRONO avec système de puce électronique à fixer au pied.
- Édition des résultats toutes les heures sur le site internet
- Affichage en direct sur panneau lumineux des informations suivantes : N° de dossard, distance, nombre de tours, place.
- Le port du dossard est obligatoire, dans son intégralité et doit être visible par les juges et le chrono.

Article 8 : RAVITAILLEMENT RÉSERVÉ AUX COUREURS

Un ravitaillement adapté à l'épreuve sera assuré pendant toute la durée de la course par l'organisation. Les accompagnateurs pourront ravitailler leur coureur uniquement dans la zone délimitée par l'organisateur à cet effet. **Pour respecter l'équité, le ravitaillement ou le changement d'équipement du coureur est STRICTEMENT LIMITÉ à la « zone ravitaillement perso. » définie par les officiels. L'accès au camping-car ou véhicule est donc formellement interdit aux athlètes pendant toute la durée de l'épreuve.**

Seuls les athlètes munis de leurs dossards et les accompagnateurs (munis de leur BADGE) auront accès à la salle de repos, de soins et de ravitaillement.



Article 9 : ASSISTANCE MÉDICALE

Équipe médicale composée de médecin(s), secouristes, kinés,

Mise hors course : elle peut être prononcée par l'équipe médicale si l'état de santé du compétiteur lui paraît incompatible avec la poursuite de l'épreuve.

Article 10 : SALLE DE REPOS

Une salle de repos sera mise à disposition le samedi pour les coureurs à proximité du parcours.

Prévoir duvet, couverture, matelas, cache lumière, bouchons d'oreilles.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou effractions.

Article 11 : ACCUEIL – RETRAIT DOSSARDS - REPAS

- Accueil, retrait des dossards :
Vendredi 16 octobre de 16h à 20h et samedi 17 octobre de 7h à 9h30
- Accueil des camping-cars sur le parking **P3** vendredi à partir de 16h – sans branchement électrique – Au-delà des 40 places, les véhicules seront orientés vers la parking spécifique de la **MILLASOLLE** à 6 minutes à pied du stade.

Réservation à mentionner lors de l'inscription – LIMITÉ à 40 véhicules

- Douches, WC à proximité dans l'enceinte du stadium.

Article 12 : HÉBERGEMENT

Les hôtels partenaires proposeront des tarifs minorés pour ALBI24Heures.

Contactez THIRIOT Didier : Tél : 07. 87. 78. 77. 23 – E-mail : didier.thiriot2@orange.fr

Article 13 : RÉCOMPENSES

- **6H** : Remise des récompenses samedi 17 octobre à 21 heure aux 3 premiers hommes et femmes scratch.
- **100 KM** : Remise des récompenses samedi 17 octobre **SITOT arrivée des trois premiers hommes- trois premières femmes. SELON arrivées dans la limite de 15 heures** - 3 premiers hommes et femmes toutes catégories confondues.
- **24H** : Remise des récompenses le dimanche 18 octobre vers 11 heures dans le Pavillon d'Honneur - 3 premiers hommes et femmes ainsi que le 1er homme et femme de chaque catégorie.

Article 14 : ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses hors stade FFA.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement.

Par son engagement, chaque coureur déclare être personnellement assuré et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout accident physiologique survenant pendant les épreuves ou en découlant. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé ou en cas de vol.

Article 15 : DROIT D'IMAGE

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les images photographiques et les reportages vidéo réalisés pendant les épreuves dans le but de promouvoir « ALBI24H ». En vous inscrivant vous abandonnez votre « droit à l'image ».



Article 16 : CNIL

Conformément à la loi « informatique et liberté », du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Article 17 : RÉCLAMATIONS

En cours d'épreuve, l'athlète peut poser une réclamation auprès des juges arbitres. Seuls ces derniers ou le jury d'appel sont habilités à prendre les décisions qui s'imposent.

L'athlète peut également porter réclamation à la fin de l'épreuve auprès des juges arbitres pendant 30 minutes après la publication des résultats officiels.

Article 18 : SECURITÉ, ASSISTANCE, RESPONSABILITÉ

En cas de force majeure, de décision préfectorale, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou effractions.

Article 19 : ACCEPTATION RÈGLEMENT

Chaque concurrent inscrit et participant aux épreuves déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter tous les articles.

Toute l'équipe ALBI24H vous souhaite une bonne course